

2007/8545 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 3 000 000 € AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LYON POUR LA MISE EN SECURITE DES ASCENSEURS ET TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE FINANCES BUDGET)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Dans le cadre de la mise en application de la loi De Robien, il s'avère impératif d'effectuer d'une part, des travaux de mise en conformité ou de mise en sécurité de certaines installations électriques et d'autre part, la mise en sécurité et la rénovation des 67 appareils élévateurs des établissements pour personnes âgées du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Lyon.

L'ensemble de ces travaux est devenu indispensable en raison des surcoûts entraînés par les multiples interventions, en raison de la vétusté de ces appareils.

La Ville de Lyon dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées et comme par le passé, a décidé d'aider le Centre Communal d'Action Sociale à réaliser ce programme d'investissement.

Un budget d'un montant global, estimé à 3 000 000 d'euros sera versé au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon porteur de ces projets. Celui-ci lancera les marchés correspondants en 2008.»

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 9 arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité - Santé ;

DELIBERE

1. Une subvention d'investissement de 3 000 000 d'euros est allouée au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon pour la mise en sécurité des ascenseurs et travaux de mise en conformité dans des établissements de personnes âgées.

2. Le montant de l'Autorisation de Programme pour l'attribution d'une subvention d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 3 000 000 d'euros.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. La dépense en résultant sera financée sur les crédits inscrit au Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon – Programme 1 (social) – AP 2007-4 - Opération 60034519, et imputée à l'article 204162 – fonction 523, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir :

- 2008 : 500 000 euros
- 2009 : 2 500 000 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

E. HAGUENAUER